REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE Arrondissement de MORLAIX Canton de LANDIVISIAU Commune de LANDIVISIAU

Arrêté nº 2022/329

Portant sur la modification de la circulation à l'occasion de travaux de branchement ENEDIS sur trottoir, rue du Général Mangin.

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

VU l'article R 610-5° du code pénal,

VU la demande de l'entreprise LE DU RESEAUX en date du 17/11/2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation des véhicules se fera par alternat, par panneaux AK5 / B15 / C18 rue du Général Mangin à partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le pétitionnaire.

Article trois: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 17/11/2022

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »

Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTU

Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le
Fait à Landivisiau le......
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général
Matthieur OBCIS

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh